



Office québécois de la langue française

Les principaux changements
apportés à la *Charte de la
langue française* concernant
les entreprises



Non visé par la demande

Les principaux changements pour les entreprises



Non visé par la demande

Contrats

- Les contrats d'adhésion et les documents qui s'y rattachent doivent toujours être rédigés et disponibles au moins en français.
- À partir du **1^{er} juin 2023**, pour ce type de contrat, une version en français devra être remise au client avant toute forme de prise d'entente.

Non visé par la demande

.....
.....
.....

Merci!